

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 2 mai 2016 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : madame la conseillère Andrée St-Laurent et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absentes Mme Denise Langlois-Boudreau et Mme Kathleen Thibaudeau, conseillères.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2016-05-74**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2016-05-75**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2016-05-76**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2016**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 82 820,99 \$.

Adoptée

**1.6 Dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 tel que requis par le code municipal selon l'article 176.4.

2016-05-77

**Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres**

Tenant compte que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et d'ordre médical et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète que le défaut d'assister à la présente séance de Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, n'entraîne pas la fin de son mandat tel que stipulé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, LRQ, c E-2.2.

Adoptée

**Avis de motion d'un Règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie**

Un avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Andrée St-Laurent à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un *Règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie* sera adopté en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre.

2016-05-78

**Adoption du règlement # 448-16 modifiant le règlement # 368-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 448-16 modifiant le règlement # 368-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée

2016-05-79

**Résolution d'adhésion et d'engagement volontaire à la Vision et au plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf**

Considérant que nous avons été conviés à participer et à contribuer à l'important exercice collectif pour élaborer une vision et un plan concerté pour le développement du territoire;

Considérant que nous croyons que le territoire de la MRC de Portneuf fait face à d'importants enjeux et que la cohérence, la synergie, la solidarité et la complémentarité sont les principes à privilégier dans les actions de développement;

Considérant que le territoire de Portneuf présente un potentiel de développement et de mise en valeur exceptionnel et que nous croyons qu'il dispose du capital humain et des ressources nécessaires pour maximiser ce potentiel;

Considérant que nous avons pris connaissance du Plan concerté de développement du territoire et des stratégies retenues collectivement pour favoriser l'atteinte de la vision concertée;

Considérant que nous comprenons que l'engagement des parties prenantes du territoire est une condition indispensable à la réussite de la concrétisation de la vision concertée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE nous adhérons à la vision concertée de développement du territoire de la MRC de Portneuf et que nous appuyons ses valeurs et principes;

QUE nous prenons l'engagement de contribuer dans le cadre de notre mission, de nos compétences et de nos activités à la mise en œuvre de la vision concertée;

QUE nous prenons l'engagement de collaborer, dans la mesure du possible, à la concrétisation des stratégies de développement et/ou des actions concertées auxquelles nous sommes interpellés.

Adoptée

**2016-05-80**

### **Randonnée Club Quad Nature le 25 juin 2016**

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la tenue d'une randonnée organisée par le Club Quad Nature le samedi 25 juin 2016. Cette randonnée se fera avec départ à la Zec Batiscan Neilson, accueil la Mauvaise, arrêt à la station service de la Coopérative de Solidarité de Rivière-à-Pierre, dîner à l'Hôtel Resto Bar chez Zacharie, visite du centre d'interprétation du granite, visite des chutes de la Marmite et retour jusqu'à l'accueil la Mauvaise.

Cette autorisation n'est valide que si le Ministère des Transports et la Sûreté du Québec ont été avisés par les organisateurs et ont donné leur aval.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

**2016-05-81**

### **Embauche de M. Jonathan Fontaine au poste de Responsable du service Incendie**

Il est proposé par M. Patrick Delisle

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager M. Jonathan Fontaine au poste de Responsable du Service Incendie. Ce contrat prend effet dès la signature des parties.

D'autoriser M. le maire et Mme la directrice à procéder à la signature du contrat de travail de M. Jonathan Fontaine;

Et d'autoriser par la présente résolution M. Jonathan Fontaine à s'inscrire à la formation d'officier non-urbain.

Il est à noter que, par la présente, M. Martin Delisle qui occupait le poste de Responsable du Service Incendie est rétrogradé au poste de pompier.

Adoptée

**2016-05-82**

**Formation d'opérateur d'autopompe**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser l'inscription de 4 pompiers à la formation d'opérateur d'autopompe et d'en défrayer les coûts qui sont les suivants :

- 2 680 \$, taxes en sus, au Centre de Formation Incendie de Portneuf
- 368 \$, taxes en sus, à l'École Nationale des Pompiers.

Adoptée

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

**3.1 Lecture et dépôt du certificat sur le résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 29 avril 2016 concernant le Règlement # 447-16 décrétant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Principale**

**2016-05-83**

**Pose d'un puits sec sur la rue du Lac-Vert**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter un puits sec de Cimenterie Genest 1995 Inc. au coût de 1 307,48 \$, taxes en sus. Ce puits sec sera posé sur la rue du Lac-Vert.

Adoptée

**2016-05-84**

**Nettoyage du réservoir d'eau potable**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Environnement McM Inc. pour procéder au nettoyage du réservoir d'eau potable au coût de 999,70 \$, taxes en sus, tel que décrit dans la soumission du 30 mars 2016 préparée par François Mc Murray.

Adoptée

**2016-05-85**

**Validation du débitmètre**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Les Compteurs Lecomte Ltée pour la vérification de précision conforme aux exigences du MAMOT, complète avec certificats. Ce mandat sera réalisé au coût de 1082,50 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur leur soumission # BE-20042016-0840 en date du 20 avril 2016.

Cette dépense sera payée à même le budget.

Adoptée

**4. Urbanisme et développement du territoire**

**2016-05-86**

**Embauche d'une inspectrice à temps partiel**

Attendu que la Municipalité désire embaucher une inspectrice en bâtiment et en environnement pour un contrat à durée déterminée de 22 semaines;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager Mme Diane DuSablou à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour un contrat à durée déterminée de 22 semaines. Ce contrat débutera le 23 mai 2016 à raison de 32 heures par semaine au taux horaire de 24,00 \$.

Adoptée

#### **4.2 Audition de la demande de dérogation mineure de M. René Lapierre**

2016-05-87

##### **Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. René Lapierre sise au 580 avenue Delisle**

Attendu que M. René Lapierre, propriétaire d'un immeuble situé au 580 avenue Delisle (lot rénové 5 223 011), a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre deux (2) accès servant pour l'entrée et la sortie des véhicules sur un terrain dont la ligne avant est de 28.78 mètres alors que l'article 11.2.2 du règlement de zonage 435-14 n'autorise qu'un seul accès pour un terrain de moins de 30 mètres;

Considérant qu'une entente à l'amiable de la Cour supérieure engage M. René Lapierre à établir une servitude de passage afin de permettre l'accès à la propriété enclavée de Mme Nicole Bérubé sise au 582 avenue Delisle via la propriété de M. Lapierre;

Attendu que l'ajout de ce 2<sup>e</sup> accès faciliterait l'entrée et la sortie des véhicules d'urgence à la propriété de Mme Nicole Bérubé;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure de M. René Lapierre pour sa propriété sise au 580 avenue Delisle visant à rendre conforme deux (2) accès servant pour l'entrée et la sortie des véhicules sur un terrain dont la ligne avant est de 28.78 mètres alors que l'article 11.2.2 du règlement de zonage 435-14 n'autorise qu'un seul accès pour un terrain de moins de 30 mètres.

Adoptée

#### **4.4 Audition de la demande de dérogation mineure de M. Christian Veillette**

2016-05-88

##### **Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Christian Veillette sise au 528 avenue Delisle**

Attendu que M. Christian Veillette, propriétaire d'un immeuble situé au 528 avenue Delisle (lot rénové 5 222 927), a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre qu'une partie de construction d'une plate-forme empiète dans la bande riveraine alors que l'article 13.2.2 du règlement de zonage 435-14 interdit d'ériger une construction dans la rive;

Attendu que la construction en question consiste en une plate-forme de 12' par 16' qui serait située en partie dans la bande riveraine au sommet d'un fort talus;

Attendu que cette plate-forme camouflerait l'installation de prélèvement d'eau et en restreindrait l'accès; or selon l'article 18 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, l'installation doit être repérable visuellement alors que selon l'article 14 du même règlement, toute installation de prélèvement d'eau doit demeurer accessible pour des fins d'inspection, d'entretien, de désinfection ou de réparation des équipements;

Attendu que, tenant compte de la dimension du terrain, il est possible d'ériger cette plate-forme de sorte qu'elle soit en totalité hors de la bande riveraine;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De refuser la demande de dérogation mineure de M. Christian Veillette pour sa propriété sise au 528 avenue Delisle visant à permettre qu'une partie de construction d'une plate-forme empiète dans la bande riveraine alors que l'article 13.2.2 du règlement de zonage 435-14 interdit d'ériger une construction dans la rive;

De recommander à M. Christian Veillette de soumettre une demande de permis dans laquelle la plate-forme sera en totalité hors de la bande riveraine.

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

**2016-05-89**

**Contribution financière annuelle pour la Société de la piste Jacques Cartier/Portneuf**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la contribution financière annuelle 2016 pour la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 2 791 \$.

Adoptée

**5. Périodes de questions**

**6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h07.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière